



Mise en place d'un dispositif régional de prévention à la précarité énergétique
Etude-action 2007-2008

FICHE « NAVETTE »

***IMPORTANT :** cette fiche est à compléter avec la famille qui la validera (signature). Etant destinée à un repérage dans le cadre d'une étude réalisée par Habitat & Développement, cette validation n'entraîne cependant aucune obligation quant à la réalisation d'une visite et l'apport d'éventuelles aides en vue de l'amélioration de la situation.*

Renseignements sur la famille :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Téléphone : _____ pour la prise ou la confirmation de rendez-vous (ou autre moyen de contact si pas de téléphone) :

Nombre de personnes au foyer (préciser adultes et enfants): _____

Origine des ressources de la famille :

Statut d'occupation :

Propriétaire : Locataire parc social (HLM/minier) : Locataire parc privé :
Autre : _____

Type de logement :

Maison individuelle :
Appartement en petit collectif (2 à 5 logts) :
Appartement en grand collectif (immeuble) :

Nombre de pièces principales (hors cuisine et salle d'eau) : _____

Age approximatif du logement (ou date de construction): _____

Mode de chauffage et énergie utilisée:

Bien distinguer l'équipement existant et celui réellement utilisé si il est différent

Chauffage central (chaudière + radiateur) : énergie : _____

Chauffage électrique : et type d'appareils (entourer) : Convecteur
Accumulateur
Appareils mobiles

Poêle, cheminée : et énergie (bois, charbon, mazout...) : _____

Poêle pétrole :

Autre : _____

Dépense d'énergie annuelle (quantité, montant et prestataire) et mode de paiement (mensualisation):

Explication sur les raisons de la proposition:

- Impayé d'énergie
- Inconfort thermique dans le logement (alors qu'il existe un système de chauffage)
Précisez si besoin :
- Constats d'insalubrité liée à l'absence de chauffage et/ou d'isolation et de ventilation
- Famille en attente de conseils à domicile
Précisez lesquels si besoin :

Référent social (ou organisme proposant la visite):

Structure et coordonnées :

Nom du référent :

Téléphone :

Adresse mail :

Merci de nous lister les autres **documents sur le logement et la famille** disponibles et transmissibles (factures d'énergie, état des lieux du logement, dossier d'aide aux impayés d'énergie...):

Acceptation de la visite :

- La famille accepte la visite d'un technicien d'Habitat & Développement, accompagné du référent social cité ci-avant
- La famille refuse ou émet des réticences à la visite.
Précisez les raisons :

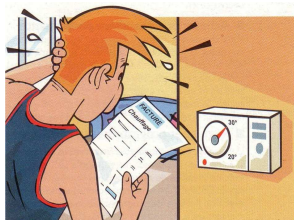
Date :

Signature de l'occupant :

Etude sur la mise en place d'un dispositif régional de prévention à la précarité énergétique

⇒ Pourquoi cette étude ?

L'énergie est chère et coûtera de plus en plus cher.



Des **aides au paiement des factures** d'énergie existent (Fonds Solidarité Logement du Conseil Général, Tarif de Première Nécessité pour l'électricité, Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz naturel, Prime à la cuve pour le Fuel) mais sont néanmoins limitées et pas toujours bien connues.

L'amélioration du confort passe aussi par des **travaux sur le logement** qui peuvent être aidés financièrement, mais la dépense est parfois élevée et n'est pas forcément à ma charge si je suis locataire, alors quelles solutions ?

C'est pour mieux comprendre ces problèmes et imaginer des solutions plus durables pour les prévenir, que l'ADEME (Agence d'Etat qui intervient sur les économies d'énergie), le Conseil Régional Nord – Pas de Calais et l'ANAH (agence qui aide à l'amélioration de l'habitat) ont lancé une étude qui a été confiée à l'association Habitat et Développement.

Le Pays du Cambrésis, territoire dans lequel vous habitez, a accepté d'être pilote pour expérimenter un certain nombre de démarches dont celle de recueillir des témoignages à domicile.



⇒ Comment pouvez-vous témoigner ?

En acceptant qu'un technicien d'Habitat & Développement, accompagné d'un référent social à qui vous avez déjà fait appel pour être aidé, vienne chez vous pour observer globalement votre logement (état, niveau d'isolation, présence d'humidité...), prendre quelques mesures (température, taux humidité, présence de monoxyde de carbone...) et vous poser des questions sur l'utilisation de vos équipements consommateurs d'énergie : chauffage, eau chaude, éclairage, électroménager...



Il en profitera pour vous donner quelques conseils et vous remettre de la documentation.

Ce diagnostic est entièrement gratuit et confidentiel et ne vise qu'à recueillir un témoignage. Cette visite n'aura donc aucune conséquence sur vos fournisseurs d'énergie, sur d'éventuelles démarches pour des travaux et vis-à-vis de votre propriétaire et des aides au logement que vous pouvez percevoir.

⇒ Qui est le technicien d'Habitat & Développement ?

C'est un spécialiste du conseil et de la sensibilisation aux économies d'énergie dans l'habitat (conseiller en Espace Info-Energie). Il n'a rien à vous vendre et son rôle est uniquement de vous aider à améliorer votre confort thermique et vous proposer des solutions pour réduire vos factures d'énergie. Cependant certaines solutions vous paraîtront irréalisables, mais le but de cette étude est de réfléchir à la manière dont tous les partenaires pourront les mettre en œuvre.

Habitat & Développement Nord-Ouest Agence Nord – Pas de Calais
3, rue Maniez 62750 LOOS EN GOHELLE Tél : 03 21 37 38 36 Mèl : agence.npd@hdno.fr
Chargé de mission: Ludovic DUBO

QUELQUES GESTES SIMPLES



⇒ CHAUFFAGE

- ✓ Régulez, quand vous le pouvez, selon votre mode de vie : 19°C en confort, 15°C la nuit et 8°C pour une absence prolongée.
- ✓ Couper le chauffage de la pièce pendant le temps d'aération (5 minutes par jour) pour éviter les pertes de chaleur.
- ✓ Laisser les grilles de ventilation dégagées.
- ✓ Entretenez votre installation en souscrivant un contrat avec une visite annuelle.
- ✓ Ne couvrez pas les radiateurs et dépoussiérez-les régulièrement.

⇒ EAU CHAUDE SANITAIRE



- ✓ Prendre une douche plutôt qu'un bain.
- ✓ Adapter son abonnement électrique avec la capacité de son ballon d'eau chaude.
- ✓ Ne pas laisser couler l'eau chaude en permanence pour les petits usages (lavage des mains, brossage des dents...) et préférer l'eau froide pour des petits usages
- ✓ Régler la température de production d'eau chaude entre 50 et 60°C pour un système à accumulation (ballon), et 45°C en production instantanée (chauffe eau).
- ✓ Couper l'appareil ou la veilleuse en cas d'absence prolongée.

Attention ! : Une petite fuite d'eau consomme énormément.

⇒ AUTRES USAGES

Cuisson :

- ✓ Adapter les récipients à la taille de la flamme
- ✓ Grouper les cuissons du four
- ✓ Couvrir les plats dès l'ébullition



Electricité :

- ✓ Bien remplir le lave linge ou le lave vaisselle et choisir la température de lavage la plus faible possible (c'est le chauffage de l'eau qui consomme le plus d'électricité)
- ✓ Eviter le plus possible l'usage des veilles des appareils (télé, magnétoscope ...)



- ✓ Régler à la bonne température votre réfrigérateur (5°C) et votre congélateur (-18°C), les remplir au maximum et ne les ouvrir qu'à bon escient, éviter leur proximité avec une source chaude (four ...) et enfin les dégivrer et les nettoyer régulièrement

- ✓ adopter les lampes basse consommation et repérez l'étiquette énergie lors de l'achat d'un appareil électroménager.

